



Ordonnance de télécom CRTC 2018-138

Version PDF

Références : 2018-119 et 2018-120

Ottawa, le 27 avril 2018

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
CoopTel	AMT 82 Tarif général – Introduction de modalités générales pour le service de fibre jusqu'au domicile ou jusqu'à l'entreprise	21 mars 2018	11 avril 2018
Norouestel Inc.	AMT 1013 Tarif des services téléphoniques privés – Modifications au service V-Connect	23 mars 2018	10 avril 2018

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général